



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-575-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un Loto - Le Samedi 21 Décembre 2024.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Franck ATHELÉ de l'association « Le Réveil Plainais » dont le siège social est situé chemin des Perdrix 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un Loto, le samedi 21 décembre 2024 de 18H00 à 01h00 le dimanche 22 décembre 2024 ,Salle des Fêtes, Espace Sports et Loisirs.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Franck ATHELÉ en sa qualité de Vice-Président de l'association « Le Réveil Plainais » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un Loto qui aura lieu le samedi 21 décembre 2024 à la Salle des Fêtes, Espace Sports et Loisirs

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 21 décembre 2024 de 18H00 à 01h00 le dimanche 22 décembre 2024.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Franck ATHELÉ Vice-Président de l'association « Le Réveil Plainais »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 09 Décembre 2024

Danièle VINCENT
Maire

